

L'IEC en mouvement : priorité à la qualité !

Orateurs : Benoît Vanderstichelen, vice-président de l'Institut des Experts-comptables et des Conseils fiscaux, et Stéphane Cohen, vice-président de l'Ordre des Experts-comptables de la Région Paris Ile-de-France

De 11 h 00 à 12 h 00

Ce plan d'action porte sur la compétence des experts-comptables et conseils fiscaux (un parcours professionnel souple, un diplôme adapté, un contenu légal pour le titre de conseil fiscal, la publicité des matières préférentielles exercées par les membres), sur la qualité des services rendus (une revue de la qualité, une formation permanente), sur les services aux membres (outils de travail et d'organisation ainsi qu'un renforcement de la collaboration avec le SPF Finances) et sur l'image de la profession (création d'une cellule de communication et lancement d'un plan spécial jeune). Notre vice-président rendra compte de l'état d'avancement des différents chantiers.

La même démarche de présentation et d'analyse prospective vous sera également proposée par rapport à la France. À notre invitation, le vice-président de l'Ordre des Experts-comptables de la Région Paris Ile-de-France traitera de l'organisation de la profession en France, notamment les compétences respectives des commissaires aux comptes et des experts-comptables, les rapports structurels « Conseil supérieur de l'Ordre et Conseils régionaux », le rôle des syndicats et les grandes priorités ou nouveautés de la profession en France. Quelques mots introduiront encore la session suivante « Contrôle de qualité : que font nos voisins ? », un des grands piliers de la profession française.

L'organisation et la qualité au sein de votre cabinet : le nouveau manuel de a à z

Orateur : Christine Cloquet, membre du Conseil

De 10 h 00 à 10 h 30 et de 16 h 00 à 16 h 30

Le monde des affaires et l'environnement comptable international plaident sans cesse pour un professionnalisme approfondi de la profession. Méthodologie et déontologie en sont les principaux éléments. Afin de soutenir les petits et moyens bureaux dans l'élaboration de procédures relatives à l'organisation du cabinet, l'IEC présente aujourd'hui à ses membres un mode d'emploi destiné à servir de modèle. Celui-ci peut être utilisé et adapté en fonction de la nature et des besoins du bureau. Quels services puis-je offrir à mon client et quelle est la structure nécessaire pour délivrer ces services ? Comment gérer l'ensemble des publications ? Comment implémenter un système de gestion de qualité au sein du cabinet ? Mon cabinet accorde-t-il assez d'attention à la politique d'acceptation de nouveaux clients et à la gestion des délais ?

Tous ces points et bien d'autres sont abordés dans ce nouveau mode d'emploi de l'IEC.